

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

N°2024-010

Code Postal 13320

Le Maire de la commune de Bouc Bel Air

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°20.04.03 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant l'exécution des marchés publics ;

OBJET :

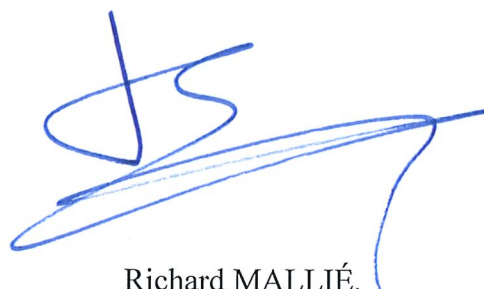
**CONVENTION DE
SERVITUDE ENTRE
LA COMMUNE ET
ENEDIS RELATIVE A
DES TRAVAUX DE
POSE D'UN CABLE
ELECTRIQUE
SOUTERRAIN**

DECIDE

Art. 1^{er} : la convention de servitude entre la commune et Enedis relative à des travaux de pose d'un câble électrique souterrain au chemin de Sauvecanne est approuvée.

Art. 2 : le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Bouc Bel Air, le 20 février 2024



Richard MALLIÉ.

Certifié exécutoire, Reçu en
Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

